

Une enquête sur les frais de représentation révèle la gabegie de certains élus

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

4 décembre 2025



Une cartographie inédite réalisée par *Mediapart* a été publiée ce mercredi 3 décembre. Elle lève le voile sur les frais de représentation alloués aux élus locaux. Le journal d'investigation rappelle qu'il s'agit d'une « enveloppe discrète, peu contrôlée », votée par les conseils municipaux pour un usage ouvert. Le média alerte sur les risques d'un tel système, et souligne que « cette catégorie de frais de mandat est propice aux abus », d'autant que tout comme les sanctions, « les contrôles sont rares, les remboursements exceptionnels ».

Officiellement, cette ligne budgétaire « peut couvrir des dépenses protocolaires (repas officiels, cadeaux) ». Mais *Mediapart* révèle que

« certains élus l’interprètent largement, se faisant rembourser des achats de vêtements de luxe ou des soins esthétiques » sans lien justifié avec les activités de maire et les intérêts de la commune. La somme médiane nationale s’établit à « 624 €/an », un chiffre qui masque des disparités énormes.

| Richard Nébor, Gabrielle Louis-Carabin, Blaise Mornal...

L’enquête met en lumière une surreprésentation des territoires ultramarins, avec la Guadeloupe comme territoire ultramarin où cette pratique est la plus répandue. Sur les 1 288 collectivités françaises qui ont engagé ces frais de représentation, onze sont guadeloupéennes. Un tiers des collectivités locales de Guadeloupe sont donc concernées. Le palmarès ultramarin est dominé par Le Tampon à La Réunion (22 500 €), suivi de près par Petit-Bourg en Guadeloupe, où le conseil municipal a voté 20 000 € pour son maire Richard Nébor. Un montant supérieur aux 19 005 € alloués à la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui gère pourtant une métropole de 2,1 millions d’habitants, et dont les notes de frais défrayent la chronique.

Le classement guadeloupéen se poursuit avec Gabrielle Louis-Carabin au Moule (22 900 habitants) et Blaise Mornal à Petit-Canal (8 206 habitants) à 12 000 € chacun, soit 1 000 € par mois. Suivent Éric Jalton à la communauté d’agglomération Cap Excellence (10 000 €), Ferdy Louisy à Goyave (9 600 €, 800 €/mois) et Jean-Louis Francisque à Trois-Rivières (9 472 €). Jocelyn Sapotille à Lamentin (5 000 €), Loic Tonton à La Désirade (1 685 €), Hélène Polifonte à Baie-Mahault (1 253 €), Thierry Abelli Bouillante (1 246 €) et Lilianne Montout (maire en 2024) au Gosier (377 €) parachèvent ce tableau.

Si la Guadeloupe compte le plus de collectivités concernées (11 pour 82 633 € au total), elle n’est pas la plus dépensière : La Réunion (8 collectivités, 101 040 €) et la Guyane (8 collectivités, 84 145 €) affichent

des sommes plus élevées. À l'inverse, la Martinique se distingue par sa sobriété (4 collectivités, et un total de 5 601 €), tandis que Mayotte enregistre 37 000 € pour 5 collectivités.

Interrogé par *Le Courrier de Guadeloupe*, un élu local confirme cette pratique par laquelle *“le maire sait très bien ce qu’il fait. À ce propos, en ma présence, un de ses conseillers lui a dit une fois qu’il exagérait”*, a-t-il précisé.

Lire l'enquête de *Mediapart* [ici](#).

L’info n’a pas de prix, mais elle a un coût. Vous venez de lire un article en accès libre. Pour que perdure un journalisme de qualité, abonnez-vous [ici](#) ou, si vous préférez, faites un don [ici](#).